



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 1809

Texte de la question

POLITIQUE DU HANDICAP

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe UMP.

M. Alain Marty. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées.

Madame la secrétaire d'État, la politique du handicap est un chantier ouvert par le Président de la République en juillet 2002. Nous allons apporter une réponse importante tout à l'heure avec le vote de la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce sont 5,5 millions de nos concitoyens qui attendent les mesures qu'elle contient.

Vous étiez hier dans ma circonscription. Vous avez pu voir que les associations et les handicapés soutiennent ce projet. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je veux juste insister sur un point, l'accessibilité des bâtiments publics et des transports. Nous avons fixé un délai de dix ans. Comment voyez-vous votre action dans ce domaine et, plus globalement, comment vous impliquerez-vous pour que ce texte de loi tant attendu soit rapidement et efficacement mis en oeuvre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées.

Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux personnes handicapées. Monsieur le député, l'accessibilité des lieux publics est effectivement au coeur de ce texte. Un engagement précis a été pris par le Premier ministre il y a quelques jours : doter le fonds interministériel de l'accessibilité de 25 millions d'euros, ce qui signifie doubler en un an l'effort consenti depuis dix ans, qui n'a pas permis une accessibilité effective des lieux publics. C'est un effort considérable.

Le FISAC va bénéficier d'une dotation de 4 millions, pour rendre les commerces de centre-ville accessibles. Je sais que c'est une priorité en 2005 pour Sarrebourg. La chaîne de déplacement doit être cohérente. À quoi servirait d'améliorer l'accessibilité des transports si la cité n'était pas plus accessible ?

Avec ce texte, nous aurons permis d'accueillir la personne handicapée au sein de la cité, et, ainsi, nous serons capables de nous renforcer de nos différences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1809

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2005